

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 28 JANVIER 2010**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	37
Absents représentés	8
Absent excusé	0
Absent non excusé	0

L'AN DEUX MIL DIX, LE VINGT HUIT JANVIER à VINGT HEURES CINQUANTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 janvier 2010 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, CATALAN, Mme OUDART (jusqu'au point B), MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mme BERNARD Méhadée, MM. MARCHAND, MOKRANI, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. RAMEAU,
Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. RIVIERE,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme BROUTÉ, conseillère municipale, représentée par Mme Sandrine BERNARD,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (à partir du point C).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 17 décembre 2009.

(40 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ
et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. CATHENOZ)

A/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 500 € au profit du Secours populaire français et une de 2 500 € au profit de la Croix Rouge pour l'aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti.

(unanimité)

B1/ ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2010 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2010, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant 16 381 542 euros destiné(s) à financer le programme d'équipement 2010 retenu par le conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

B2/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2010 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B3/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du chauffage centre-ville 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B4/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la restauration municipale 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B5/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de l'aide à domicile 2010 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B6/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B7/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B8/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2010.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B9/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du service public d'élimination des déchets 2010 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2010.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

C1/ FIXE, pour 2010 la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville.

(30 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. GOSNAT, RAMEAU, BEAUBILLARD, LACHOURI, MARTINEZ, MACHADO, Mmes SCHIAVI, PERSTUNSKI- DELEAGE, BROUTÉ, MONTUELLE)

C2/ DECIDE la répartition de la dotation départementale de 35 589,12 €, au titre de l'année 2009, au bénéfice des associations et groupements à caractère local.

(37 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. LACHOURI, MACHADO, Mme SCHIAVI)

1/ APPROUVE le principe d'encaissement des recettes par carte bancaire et AUTORISE le Maire à engager la procédure de demande d'affiliation au système d'encaissement par carte bancaire et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure.

(44 voix pour et 1 voix contre : Mme PERNIN)

2/ FIXE à 3 900 euros la somme forfaitaire annuelle versée au Directeur Général des Services en vue de couvrir les frais de représentation inhérents à ses fonctions et PRECISE que cette somme forfaitaire annuelle fera l'objet d'acomptes mensuels.

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

3/ APPROUVE l'échange sans soulte et sans déclassement préalable entre la commune d'Ivry-sur-Seine et l'établissement public Réseau Ferré de France (RFF) portant sur l'emprise foncière située rue de la Gare à Ivry-sur-Seine, d'une superficie d'environ 27 m², propriété de la Commune et l'emprise foncière sise rue Maurice Grandcoing, d'une surface d'environ 61 m², propriété de RFF et PRECISE que ces emprises foncières échangées relèveront du domaine public respectif de la commune d'Ivry-sur-Seine et de RFF.

(44 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

4A/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant en diminution de 4 687,20 € HT, soit 5 605,89 € TTC, au marché "Gros œuvre, démolition, carrelage" (lot n°1) conclu avec la société SCGE dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

4B/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 941,33 € HT, soit 1 125,83 € TTC, au marché "Cloisons, doublages, faux-plafonds" (lot n°2) conclu avec la société SNERCT dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

4C/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 3 071,26 € HT, soit 3 673,23 € TTC, au marché "Menuiseries intérieures" (lot n°3) conclu avec la société RCA dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

4D/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 8 657,00 € HT, soit 10 353,77 € TTC, au marché "Electricité" (lot n°5) conclu avec la société BRUNET dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

5/ SOLLICITE une subvention à hauteur de 300 000 € auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour le financement des travaux de la reprise de structure de la Maison de la Citoyenneté et du Centre Social Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

6/ PREND ACTE du compte-rendu annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry, pour l'exercice 2007/2008.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

7/ APPROUVE le rapport annuel 2008 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau à Ivry.

(44 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

8/ ACCEPTE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne, uniquement pour le territoire de la commune de Massy, au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

(unanimité)

9/ POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR ET REPORTE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010.

10/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service « relais assistantes maternelles ».

(unanimité)

11/ APPROUVE la convention d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au schéma directeur de la petite enfance.

(unanimité)

12/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 90 000 euros à l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) Ivry/Vitry au titre de l'année 2010.

(37 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 3 abstentions : Mmes PERNIN, EHRMANN, M. ABERDAM)

13/ ACCORDE une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 300 000 euros à l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) Ivry/Vitry et APPROUVE la convention établie à ce titre avec ledit établissement.

(37 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 3 abstentions : Mmes PERNIN, EHRMANN, M. ABERDAM)

14A/ DECIDE la création d'un poste d'attaché territorial et d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} février 2010.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

14B/ DECIDE la création d'emplois saisonniers et occasionnels pour l'année 2010.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

15/ DECIDE de modifier la liste des emplois communaux bénéficiant d'une concession de logement de fonction par nécessité absolue de service en y ajoutant un adjoint technique principal de 1^{ère} classe assurant des fonctions de gardien du centre technique Pierre Rigaud de la ville d'Ivry-sur-Seine et PRECISE que la concession de logement est attribuée à titre gratuit ainsi que la fourniture de l'eau, du gaz et de l'électricité.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ Est informé de la programmation 2010 des séjours de vacances, pour les enfants, les jeunes et les adultes de plus de 18 ans handicapés mentaux et physiques
(affaire non sujette à un vote)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 décembre 2009.

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement le 31 décembre 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H40

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT DE SEANCE

Philippe BOUYSSOU

Pierre GOSNAT